

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 7 avril 2021**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membres ayant donné procuration : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16 (14 présents+2 procurations)
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-et-un le sept avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le premier avril deux-mille-vingt-et-un, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme BUHAJEZUK Christelle, M. DE LAZZER Xavier et Mme VACCA
Agnès

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé et M. DICK Rémy

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland a donné procuration à M. TINNES Jean-Paul



Publié(e) le 19 AVR. 2021
Notifié(e) le
Yutz, le 15 AVR. 2021
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.

Stéphanie SIEBERT
Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THIONVILLE : M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. STEICHEN Christian et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DICK Rémy (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

Mme VACCA Agnès est arrivée à 19h24 au cours de la délibération n° 2021-10 et elle a participé au vote de cette délibération.

Objet : Budget Primitif 2021

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 17 mars 2021, le budget primitif 2021 tel que présenté, montre :

- ✓ des dépenses de fonctionnement se montant à **14 847 609,37** euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- ✓ des dépenses d'investissement à hauteur de **2 937 469,15** euros pour l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs et équipement visioconférence), d'études relatives à la recyclerie, au centre de transfert et centre de tri et à l'achat de 2 terrains (sur Uckange et sur Illange).
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement, des amortissements.

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2021 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2021 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	14 847 609,37 €
- la section d'investissement à	2 937 469,15 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **14 AVR. 2021**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **15 AVR. 2021**



Le Président,

Michel PAQUET

